

Décision N° EI-2024-48 portant accréditation de l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé, Rabat, Maroc

Le Président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu les articles L. 114-3-1 et R. 114-10 du code de la recherche ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation pour les établissements d'enseignement supérieur étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention DEI_2024_CONV4 - UIASS du 26 février 2023 passée avec l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé en vue de l'évaluation institutionnelle/accréditation de l'établissement ;

Vu l'avis de la commission d'accréditation du 27 septembre 2024,

Décide :

Article 1^{er}

Après avoir constaté que l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé, au Maroc, répond aux six critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

DOMAINE 1 : PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL

Critère 1 : Définition de la stratégie de l'établissement

L'UIASS a défini un positionnement clair et cohérent, en accord avec son identité et ses valeurs. L'établissement s'est doté d'un plan stratégique ambitieux à l'horizon 2033, qui ne couvre cependant pas les activités d'innovation et d'impact sur la société. Par ailleurs, ce plan n'est ni décliné à un niveau opérationnel ni accompagné d'indicateurs permettant le suivi de sa trajectoire. La politique partenariale, très dynamique et structurante dans le domaine de la formation, est insuffisamment développée dans le domaine socio-économique.

Critère 2 : Gouvernance et dispositifs de mise en œuvre de la stratégie

La gouvernance et les dispositifs au service de la stratégie de l'établissement s'appuient largement sur la structure matricielle de la Fondation Cheikh Zaïd dans laquelle les circuits de décisions sont clairement identifiés. La Fondation dispose des moyens nécessaires et des outils de pilotage, de prévision et de réalisation en faveur de la mise en œuvre des missions de l'UIASS. La mise en application d'une politique qualité est fermement envisagée mais elle manque d'un prévisionnel d'objectifs et de moyens prenant notamment en compte les recommandations formulées par l'ANEAQ dans son rapport de 2022.

DOMAINE 2 : POLITIQUE DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DE L'INSCRIPTION DE LA SCIENCE DANS LA SOCIÉTÉ

Critère 3 : Politique de la recherche

La recherche est en phase de démarrage. La mise en place d'un conseil scientifique avec des personnalités de renom a permis de définir des axes prioritaires. Un financement d'amorçage par la Fondation Cheikh Zaïd a permis la mise en place de quatre structures de recherche transversales et l'acquisition de matériels modernes et performants. La proposition de structuration de la recherche autour

de quatre équipes semble adaptée au contexte local et aux compétences disponibles, mais elle manque de lisibilité organisationnelle. Par ailleurs, l'organisation proposée en neuf axes, couvrant des champs très vastes avec de nombreux recouvrements, présente une faible crédibilité, compte tenu des moyens humains disponibles. Le soutien à la recherche apparaît globalement insuffisant pour répondre aux ambitions de la transformation en cours, notamment en ce qui concerne le financement des équipes, la politique d'attractivité, et la politique de recrutement et d'accompagnement des enseignants-chercheurs.

Critère 4 : Politique de l'innovation et impact sociétal

Malgré l'existence d'un conseil scientifique et d'une commission de recherche, la politique d'innovation et d'intégration de la science dans la société reste très limitée. Le modèle de gouvernance et la politique de ressources de l'établissement ne permettent pas d'assurer efficacement le pilotage d'actions d'intégration de la science dans la société, de médiation culturelle et scientifique ou de partage des savoirs.

DOMAINE 3 : POLITIQUE DE LA FORMATION, DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA VIE DE CAMPUS

Critère 5 : Politique de la formation

L'UIASS porte une politique et une offre de formation de qualité, cohérentes avec son positionnement et sa stratégie en santé. L'établissement développe un ensemble de dispositifs au service de la qualité pédagogique de son offre de formation, initiale et continue, avec une ouverture à l'international. L'UIASS analyse l'attractivité et la pertinence de son offre de formation. Le pilotage de la formation par la Fondation Cheikh Zaïd assure sa soutenabilité économique. Cependant, l'adossement de la formation à la recherche, bien que clairement affiché, demeure limité et n'intègre pas les enjeux du développement durable. L'accompagnement des étudiants dans leurs orientations académique et/ou professionnelle reste perfectible. Enfin, une implication des étudiants dans les dispositifs d'évaluation des formations est à mettre en place.

Critère 6 : Vie étudiante et vie de campus

Les infrastructures mises à disposition des étudiants sont extrêmement bien développées et d'excellente qualité. Le corps enseignant et le personnel administratif sont particulièrement investis dans la réussite et l'excellence académique des étudiants. Malgré le soutien de l'établissement à la vie étudiante, la politique dédiée à l'amélioration du bien-être des étudiants reste trop limitée. L'intégration des étudiants internationaux dans les cursus et la vie estudiantine est également à parfaire.

Article 2

L'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé, Rabat, Maroc, est accréditée pour une période de trois ans, qui peut être prolongée de deux ans, sous réserve d'un suivi pouvant inclure une visite sur site.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Augmenter le nombre de partenariats avec les acteurs socio-économiques et mieux exploiter les partenariats existants afin de bénéficier de nouvelles opportunités de financement de la recherche et d'accueil de doctorants.
- Institutionnaliser et partager des indicateurs et des tableaux de bord pour disposer d'un véritable système d'information décisionnel, incluant des indicateurs d'impact socio-économique et environnemental.
- Clarifier l'organisation de la recherche, en particulier les liens entre les différentes structures et équipes de recherche et proposer des organigrammes avec des responsables, des porteurs de projets, des enseignants-chercheurs et des personnels administratifs et scientifiques affectés à ces structures et équipes de recherche ; définir des axes de recherche prioritaires et structurants adaptés aux moyens humains disponibles, tant sur le

plan qualitatif que quantitatif, afin d'augmenter la lisibilité et l'efficacité de la recherche ; mettre en place un financement récurrent des différentes structures et équipes de recherche.

Veiller au bien-être des étudiants en instaurant une commission spécifique (enseignants, représentants des étudiants, personnels administratifs et psychologue), en réfléchissant à un assouplissement des règles concernant l'assiduité et les contrôles continus éliminatoires (possibilité de mesures dérogatoires) et en favorisant l'intégration des étudiants étrangers à la vie étudiante.

Mettre en place une véritable politique de recrutement d'enseignants-chercheurs et de personnels administratifs et scientifiques en cohérence avec les axes de recherche prioritaires.

Mettre en place des dispositifs favorisant la collégialité et une participation élargie des personnels à l'élaboration et à l'opérationnalisation de la stratégie, ainsi qu'aux processus décisionnels.

Établir un système de suivi transparent pour évaluer la qualité du dialogue social et élaborer une politique d'action sociale comprenant des programmes spécifiques pour soutenir les employés en difficulté.

Améliorer les conditions d'utilisation de la bibliothèque universitaire (accueil pratique, disponibilité des matériels et ressources documentaires, service d'emprunt efficace).

Mettre en place des structures de gouvernance mixtes (enseignants, personnel administratifs, étudiants, et personnes du monde socio-professionnel) à la composition, au fonctionnement, et aux missions définies par faculté/institut (Conseil de faculté, Commission pédagogique, Conseil de perfectionnement), s'appuyant sur un outil d'évaluation systématique et anonyme de l'offre de formation (cours et stages) par les étudiants, dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de la pédagogie.

Former les étudiants par la recherche dès la formation initiale et mettre en place une politique d'attractivité et d'allocations doctorales pour dynamiser les équipes de recherche, notamment en proposant une réduction significative des frais d'inscription en thèse et l'accès à des bourses de thèse.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 17 octobre 2024

Le président par intérim

signé

Stéphane LE BOULIER